



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paul Vannier
Député de la 5e circonscription du Val-d'Oise

Daniel Hommeau
Indecosa CGT AB Habitat
Rachid Chekhab
CGT AB Habitat

Objet : Réponse à votre courrier du 30 janvier 2023

Messieurs,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier m'alertant sur la situation du logement social à Argenteuil et à Bezons.

Dans le contexte d'envolée des prix des produits de première nécessité, des carburants et de l'énergie, il est de plus en plus difficile pour une part grandissante de nos concitoyens de faire face aux dépenses du quotidien. Aussi, je partage votre préoccupation quant aux conséquences de l'augmentation des loyers et des charges pour la vie de nombreux Argenteuillais et Bezonnais.

A l'Assemblée nationale, je suis engagé avec l'ensemble des députés du groupe LFI-NUPES dans le combat pour le droit au logement. Depuis notre élection en juin dernier nous avons proposé d'instaurer le gel des loyers, d'augmenter les APL, de supprimer le mois de carence des APL, la généralisation de l'encadrement des loyers. Nos propositions, soutenues par l'ensemble des groupes de la NUPES, ont été repoussées par la coalition des macronistes et de l'extrême droite.

De même, nous avons proposé d'augmenter le budget de construction de logements sociaux et fait voter un plan de 12 milliards d'euros pour la rénovation thermique du bâti. Cette dernière mesure a été adoptée par une majorité de députés à l'Assemblée nationale avant d'être effacée par le gouvernement à travers un énième recours à l'article 49-3 de la Constitution.

Dans ce contexte, vous attirez mon attention sur la situation particulière des locataires et des salariés d'AB Habitat, sur le retard des opérations de réhabilitations des cités Champagne et Delaune et l'augmentation de 10% des loyers qui y est envisagée. Il est clair que cette augmentation plongerait une part importante des locataires dans une situation financière impossible au moment où ils doivent déjà faire face à l'augmentation de leurs charges. Il est tout aussi certain que la demande des locataires, qui pâtissent de l'humidité et du froid, de voir le plus rapidement possible les opérations de réhabilitation être engagées est



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

parfaitement légitime. J'aurai prochainement l'occasion de m'en entretenir avec Mme la Présidente d'AB Habitat et de lui faire part de vos préoccupations.

Vous m'interroger enfin sur mon action de parlementaire à propos des organismes de logements sociaux et soulignez la nécessité de supprimer le RLS. Je tiens à vous informer du fait que je suis cosignataire, avec l'ensemble des députés du groupe LFI-NUPES d'un amendement au projet de loi de finance rectificatif 2023 proposant de supprimer la réduction du loyer de solidarité. Celui-ci a en effet profondément affaibli les bailleurs sociaux et pèse aujourd'hui lourdement sur leurs ressources, conduisant notamment à l'effondrement de la construction de logements sociaux.

Pour approfondir cet échange, je vous propose de convenir d'une rencontre dans les prochaines semaines.

Avec mes meilleurs salutations,

Paul Vannier
Député du Val-d'Oise